



Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal Du 28 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard Le Guen.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Membres en exercice : 15

Membres présents :

Mesdames Karine GUICHON, Céline HAUMONT, Chantal MASSENOT, Sylvie SUREAU,
Messieurs Maurice BERTHO, Régis BOUISSON, Alexis BOURSE, Yves COULON, Christophe HECKING, René LEVESQUE, Lionel MORICE.

Pouvoirs : Michèle DEPREUX à René LEVESQUE - Olivier HAAS à Karine GUICHON

Secrétaire de séance : Sylvie SUREAU

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024
- N° 2024.15 - Convention de mise à disposition d'un terrain à usage de jardin
- N° 2024.16 - Cession de la parcelle AL 379
- N° 2024.17 - Révision du prix de vente de la parcelle AD 335, route de la Cale
- N° 2024.18 - Acquisition d'une partie de la parcelle AI 195 (échange), annule et remplace la délibération n° 2022/17
- N° 2024.19 - Intégration de parcelles dans le domaine public
- N° 2024.20 - Lancement de la consultation des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables
- Questions Diverses

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance en date du mardi 26 mars 2024.

DELIBERATION N° 2024.15 – Convention de mise à disposition d'un terrain à usage de jardin

L'association 'Le Jardin Mosaïque' a sollicité auprès de la commune l'usage d'un terrain à titre gracieux afin d'y créer un jardin collectif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à la requête de l'association en mettant à sa disposition un terrain sur la parcelle AI 17, sise au lieu-dit 'Le Pré Moutin'.

Pour ce faire, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance d'un projet de convention de mise à disposition qui précise, entre autres, l'objet, les conditions financières, l'affectation du terrain, les conditions d'utilisation et les aménagements.

Après lecture du projet, le Conseil Municipal approuve (13 voix pour, une abstention) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document y afférent.

DELIBERATION N° 2024.16 – Cession de la parcelle AL 379

Monsieur le Maire propose de céder la parcelle AL 379, sise au lieu-dit La Noë d'Affy, d'une contenance de 1 940 m² et classée en zone Na au PLU.

Cette parcelle a été acquise à l'issue de la procédure administrative dite des 'biens sans maître' et estimée par le notaire à 582.00 €.

Monsieur Christophe HECKING, s'étant porté acquéreur, se retire.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la cession de la parcelle au prix de l'estimation du notaire, précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ainsi que le bornage s'il s'avérait nécessaire.

DELIBERATION N° 2024.17 – Révision du prix de vente de la parcelle AD 335

Lors du Conseil Municipal du 07 avril 2023, la cession de la parcelle AD 335 avait été décidée et son prix de vente fixé à 120 €/m².

L'acquéreur s'étant désisté, la vente a été confiée au notaire. Ce dernier a estimé le prix trop élevé pour différentes raisons (nature du sol, servitude, forme et taille de la parcelle), un prix de vente à hauteur de 90 €/m² semblerait plus adapté.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité, fixent le nouveau prix de vente à 90 €/m² et autorisent Monsieur le Maire à procéder à la vente.

DELIBERATION N° 2024.18 – Acquisition d’une partie de la parcelle AI 195 (échange), annule et remplace la délibération n° 2022/17

Dans le but de sécuriser le carrefour entre la rue Paul Ladmirault et la rue de la Masse, il avait été décidé d’acheter quelques m² de la parcelle AI 195.

Les propriétaires ont finalement préféré faire un échange.

Un plan de division, réalisé par un géomètre, a été présenté au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la transaction.

DELIBERATION N° 2024.19 – Intégration de parcelles dans le domaine public

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à entériner l’intégration des parcelles suivantes dans le domaine public :

- AI 462, AI 459 qui correspondent au parking rue de la Chapelle,
- AK 518, AK 521 qui correspondent à la voirie espace du Clos du Pont.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire à l’unanimité.

DELIBERATION N° 2024.20 – Lancement de la consultation des zones d’accélération pour le développement des énergies renouvelables

Afin de développer la production d’énergies renouvelables, l’Etat a demandé l’identification des secteurs susceptibles d’accueillir des équipements de production.

A cette étape, il s’agit de les répertorier uniquement. Cette identification ne garantit en rien leur autorisation. L’instruction des projets se fera au cas par cas.

Les services de Cap Atlantique ont pris ce travail en charge et ont élaboré des cartes. La Commune de Camoël n’est concernée que par le photovoltaïque.

Le public doit être consulté. Pour ce faire, une consultation sera organisée : les documents seront mis à disposition du public du lundi 03 au lundi 17 juin, pendant les heures d’ouverture de la mairie, ainsi qu’un registre permettant de recueillir les remarques.

A l’issue de la concertation, un bilan sera présenté et les propositions de zonage seront examinées et débattues au cours d’un prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections Européennes du 09 juin : constitution du bureau de vote
- Présentation des devis et des projets en cours par Monsieur Lionel MORICE en ce qui concerne l’entretien courant de la voirie
- Monsieur Régis BOUISSON fait un point sur l’application Mon Village qui compte déjà 251 abonnés dont 211 de Camoël. Les communes de Férel et d’Assérac ont également adopté l’application.

- Tour de Bretagne : la présence des bénévoles de la réserve communale de sécurité civile a été appréciée, notamment par la gendarmerie. Des chasubles ont été achetées afin de bien pouvoir identifier les membres, elles seront officiellement remises aux bénévoles le samedi 22 juin.
- Vilaine en Fête : d'excellents retours quant au travail des bénévoles, des associations et des agents municipaux. L'organisation était fluide et l'ambiance était bonne. L'office de Tourisme Intercommunal était également présent.
- Madame Chantal MASSENOT signale la dangerosité pour les piétons rue *Le Pont* hors agglomération.
- Point sur l'organisation de la fête de la musique, la Commission Culture devra se réunir pour peaufiner le calendrier et préciser les actions de chacun.
- Monsieur le Maire a pris attache avec la Commune de Pénestin pour avoir les services d'un policier municipal.

La séance est levée à 22 heures 20

Le Maire,
Bernard LE GUEN

